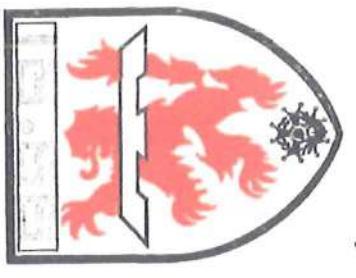


QUOI DE NEUF AU

ROYAL DEUX-PONTS



RÉGIMENT DE LYON

BULLETIN D'INFORMATION DU 99^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Imp. GUÉRIN & Cie - 69250 Neuville-Saint-Sépulcre

N° 19 / FEVRIER 1978

Le Mot du Colonel

Au cours du mois de février, j'ai attiré votre attention sur deux activités dont l'importance pour le Régiment justifiait ma démarche. Je veux parler de l'inspection du 15 février par le Chef de l'Intendance technique régionale et de celle des 21 et 22 février par le Général Inspecteur de l'Infanterie.

Leur réussite constituait à mes yeux pour le Régiment un objectif à atteindre et réclamait de tous des efforts de préparation auxquels je vous conviais.

Maintenant que l'affaire est passée, laissions au Commandement le temps de faire connaître son appréciation. Il ne m'appartient pas en effet de porter à leur sujet un jugement de valeur, car nul ne peut être à la fois juge et partie. Sachez cependant que M. l'Intendant m'a dit avoir été satisfait de ce qu'il avait vu et que le Général Inspecteur a mentionné sur le registre d'inspection que le Régiment était en bonne voie et qu'il s'efforçait de remédier au manque de terrain pour l'instruction tactique par l'imagination et l'instruction technique de détail.

Ce que je veux surtout vous dire aujourd'hui, c'est la satisfaction profonde que j'ai retirée personnellement de votre comportement lors de ces inspections. J'ai été en effet heureux de constater :

— L'effort fourni par tous pour bien préparer ces journées et bien présenter le Régiment.

— La conscience avec laquelle chaque responsable s'est acquitté de sa tâche.

— Le climat de confiance qui unissait tous les personnels dans le même désir d'atteindre l'objectif fixé.

De telles satisfactions sont, pour votre Chef de Corps, précieuses et inoubliables. Elles représentent d'ailleurs les seules vraies satisfactions de métier qu'un chef puisse espérer ; elles sont à mon sens bien supérieures aux autres récompenses, félicitations ou promotions, certes plus visibles mais moins intenses et moins profondes.

Je souhaite à tous ceux qui, au Régiment, ont des responsabilités et se donnent à fond à leur travail, d'obtenir de temps en temps des joies identiques. Elles sont nécessaires et je plains ceux qui ne les ont jamais ressenties.

Lieutenant-Colonel LEPROUST.

Aujourd'hui les choses ne sont pas ce qu'elles sont, elles sont ce qu'on dit qu'elles sont

QUAND LE 9-9 PREND L'AIR

Le 16 février dernier, alors que tout le monde craignait le mauvais temps et une couverture nuageuse importante, Eole se mit à souffler et à dégager le ciel. Cela sans doute n'aurait pas eu grande importance un autre jour, mais ce 16 février Eole, dans son beau geste, permit la réussite de l'opération héliportage du régiment. La Section Mortiers Lourds, les Milans et deux compagnies de combat s'initiaient, en ce jeudi de février, aux techniques de transport avec Puma.

Le Puma est une « bête féroce », armée d'hélices aux dimensions impressionnantes et douée d'une capacité de transport peu commune.

Les Milans commençaient la ronde infernale...

Des élingues aux pare-chocs avant, d'autres aux lames de ressorts arrière : un pouce se lève et voilà : « Jeep vole ». Vu sur terre, une jeep c'est beau, vu de dessous, c'est sale !... Bientôt venait la deuxième rotation... les jeunes du contingent 78/02 attendaient, genou à terre, le moment de monter. L'arrivée des Pumas souleva la neige, la projetant violemment sur les visages ; elle pique, aveugle, empêche d'avancer ; on se croirait au pôle nord un jour de blizzard...

Et c'est le baptême de l'air pour les soldats de la 02 : les commentaires vont bon train et l'on croit savoir que les « oiseaux d'acier » sont préférés aux Simcas...

La S.M.L. voit arriver son tour. « Parés à accrocher — demandent les pilotes. — Parés, répond la section. On accroche et sans problèmes ; l'ensemble hélico-mortier quitte le sol. La promenade est agréable, on a qu'une envie : recommencer.



Le « Puma ». — Caractéristiques. Longueur : 14 m ; hauteur : 4,40 m ; poids : 7,4 tonnes ; charge utile : 3,5 tonnes ; vitesse : 250 km/h.

De plus, le photographe de la C.C.S., le soldat Moliette, est présent. Accroché à ses appareils et se disant que décidément c'est bien haut... il « mitraille » héroïquement par la porte ouverte. Il a l'air peu rassuré, espérons que ses photos seront bonnes !

Soudain, sur les ondes, une voix trouble la sérénité de la manœuvre : « Uniform November, ici 220, heu... reste-t-il un hélico ?... puis-je... heu... enfin, est-il possible d'hélicopter ma jeep. »

Cette fois-ci, la S.E.R. (Section d'Eclairage Régimentaire) est dans la course. Rapidement elle équipe la Jeep, son chef guide la manœuvre, vite, il ne faut pas perdre de temps ; amarrez, décollez, stop... Le véhicule se balance doucement sous le Puma ; elle vole la S.E.R. !

On a beau savoir ce qu'est un hélicoptère, on demeure quand même étonné de voir cette jeep être littéralement « balader » avec autant de facilité. Quelle merveilleuse invention que cet « oiseau » !

De retour au camp, les commentaires sont unanimes : « Faudrait en faire plus souvent » ; entend-on ; d'autres rêvent doucement : « Pour partir en permission, peut-être que.. ». Quoiqu'il en soit, bravo les Pumas, et à bientôt !

La Section Mortiers Lourds.

Arrivées au Corps

S.O.S. NEIGE

CHEVRIER Patrick, Gleizé.

DUPERRAY Jacques, Tarare.

FLECHET Gérard, Lyon (3^e).

FRAGNE Franck, Caluire-et-Cuire.

GELIN Michel, Létra.

GUGUILLERIE Pierre, Jonage.

JUNET Gérard, Pontcharra-sur-Turdine.

MILLY Patrick, Lyon (3^e).

POSADAS Marcel Lyon (3^e).

ROUGE Christian, Lyon (3^e).

TERIER Jean-François, Saint-Jean-d'Ardières

VALLET Pascal, Thizy.

VIALETT Philippe, Lyon (6^e).

ZIANNAY Henri, Montrottier.

ZAGOUACHE Samy, Lyon.

LAVIE Jean-Claude, La Balme-de-Sillingy.

74 - HAUTE-SAVOIE

JOUR Didier, Seynes-le-Lac.

75 - VAR

DI PLACIDO Alain, Toulon.

HELLOU René, Toulon.

JOURDAN Gilbert, Saint-Zacharie.

LJORDA Patrick, La Gardie.

SEIMANDI Jean-Louis, La Seyne-sur-Mer.

SIMON Pascal, Correns.

SCIACQUA Philippe, Jonquieres.

VIEL Vincent, Ampus.

34 - VAUCLUSE

BAUTL Guy, Cavallon.

CHAEL PATRICK, Le Pontet.

LECLERC Philippe, Veynes.

ORLANDINI Jacques, La Bastide-More.

RUSSO René, Entrailles-sur-Sorgue.

TISSOT Philippe, Ryères.

35 - BOUCHES-DU-RHÔNE

AMAR Michel, Marseille (10^e).

BELTRAME Aldo, Plan-de-Cuques.

BETTOLONE Marc, Aix-en-Provence.

CAVA Jose, Marseille (11^e).

CHETOUI Benamar, Marseille (16^e).

CORROCHANO Yves, Graveson.

CUCIA Ange, Saint-Victor.

FAILLA Jean-Claude, Châteauponsac.

FARALD CLAUDE, Marseille (13^e).

FARID Selim, Marseille (3^e).

FERLA Gilbert, Champigny.

91 - VIENNE

PEPIN Thierry, Lencloître.

RETURAUD Patrice, Bonnes.

92 - HAUTE-VIENNE

CLUZAUD Didier, Châteauponsac.

93 - YONNE

HUVARD Richard, Champigny.

94 - VAL-D'OISE

LAFEUILL Bernard, Milly-la-Forêt.

GUICHARD Erick, Saint-Leu-la-Forêt.

LA CEA CHAUSSÉE DERRIÈRE LA 2

11 - AUDE

MAURI Marcel, Sallèles-d'Aude.

SANTANDREA Philippe, Narbonne.

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

AMAR Michel, Marseille (10^e).

BELTRAME Aldo, Plan-de-Cuques.

BETTOLONE Marc, Aix-en-Provence.

CAVA Jose, Marseille (11^e).

CHETOUI Benamar, Marseille (16^e).

CORROCHANO Yves, Graveson.

CUCIA Ange, Saint-Victor.

FAILLA Jean-Claude, Châteauponsac.

FARALD CLAUDE, Marseille (13^e).

FARID Selim, Marseille (3^e).

FERLA Gilbert, Champigny.

FLUET Bernard, Arles.

GABARE Emile, Marseille (14^e).

GOLIER Alain, Allauch.

GRENIER Michel, Cabannes.

LEONI Patrick, Marseille (14^e).

LUCIANO Didier, Marseille (14^e).

MARCELLIN Jean-Louis, Mimét.

MINOUFLET Daniel, Velaux.

MISTRAL Daniel, Arles.

MONNE Jean, Marseille (10^e).

MORETTI Christien, Marseille (7^e).

PAPALADIO Patrick, Aubagne.

PASSANTINE Joseph, Marseille.

PEYRI Pierre, Marignane.

RIBAUDO Nicolas, La Ciotat.

RODRIGUEZ Jean-Paul, Virrolles.

SCHONROCK Robert, Marseille (12^e).

SIMPATICO Luc, Marseille (1^e).

STAGNETTO Joseph, Marseille (11^e).

STERHAMI Jean-Marie, Marseille (15^e).

MENTENS Joseph, Tulle.

19 - CORRÈZE

VITOSKY Bernard, Rourignac-Saint-Cernin.

30 - GARD

BURDINO Alain, Nîmes.

CHARON Jean-Daniel, Yézénobres.

ESPAGNE Gérard, Saint-Laurent-d'Aigouze.

MARTIN Raphaël, Le Vigan.

MARTINEZ Alain, Nîmes.

MERIC Philippe, Saint-Hilaire-d'Orzilhan.

PEYRONNET Jean-Luc, Le Vigan.

RODES José, Saint-Gervais.

SABURIN Michel, Lavaur-Pradet.

SIMONETTI Roland, Saint-Gilles.

TERENDU Bruno, Alès.

33 - GIRODNE

LAVIGNAC Patrick, Saint-Christophe-des-Bardes.

34 - HERAULT

CAHIZAC Didier, Capestang.

COUDERC Georges, Montpellier.

GAUDIOT Daniel, Lodève.

LEJEUNE Didier, Vième.

39 - JURA

GUICHARDIERE François, Salins-les-Bains.

SCORDIA Hervé, Saint-Amour.

42 - LOIRE

GUILLERMET Lauret, Saint-Étienne.

SALADA Messaoud, Saint-Étienne.

VOILAND Bernard, Bussières.

47 - LOT-ET-GARONNE

COVAS Jean-Jacques, Agen.

58 - NIÈVRE

FAYET Patrick, Cosne-Cours-sur-Loire.

63 - PUY-DE-DOME

COUVRECHÉL Alain, Clermont-Ferrand.

64 - BASSES-PYRÉNÉES

ANAGON Jean-Louis, Pau.

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES

LAUREY Jean-Pierre, Corbière-les-Cabanes.

RUIZ François, Port-Vendres.

69 - RHÔNE

ARCHINET Bernard, Colombier-Saugnieu.

ASSI Rachid, Sainte-Foy-lès-Lyon.

BASALDO Georges, Amblepuis.

BERROUON Jean-Yves, Chénillat.

BROUILLY Gilles, Saint-Clément-les-Pilat.

CAEENO Serge, Villeurbanne.

CHAT Gérard, Tarare.

CHAVERON Patrice, Cours-la-Ville.

5 h. 30, le 16 janvier : la C.E.A. a le sourire. Les commentaires vont bon train en embarquant les Simcas. Nous partons 15 jours au lendemain ; et quel lendemain ! Dès le lever du jour, 120 paires d'yeux débloquent un paysage magnifique. Une épaisse couche de neige recouvre le sol et les toits. nous attend. Le repas est très vite avalé et nous nous endormons sans même penser à être sur les planches qui débloquent les Simcas. Nous partons 15 jours au lendemain ; et quel lendemain ! Dès le lever du jour, 120 paires d'yeux débloquent un paysage magnifique. Une épaisse couche de neige recouvre le sol et les toits. Mais vient l'heure de chausser et la joie d'être sur les planches qui débloquent les Simcas. Nous ne dirons pas combien de temps. Il a fallu à certains et comment comment sont arrivés les autres. Le moral n'est pas entamé et, au fil des jours, grâce aux précieux conseils de nos moniteurs, nous faisons tous de très gros progrès. Les pentes qui nous paraissaient impossibles à descendre au début sont maintenant avalées sans crainte ; les chutes sont moins nombreuses mais plus spectaculaires.

Les Launes (1.400), Saint-Jean (1.650), Les Eguilles (1.800), Valberg (1.950) nous offrent des pentes enneigées et leurs sommets des spectacles féeriques. Certains même reviennent et se voient déjà sur les pentes du Mont Blanc.

Un groupe aide la population à déneiger une patinoire (600 m³ de neige en un jour) ; d'autres sont volontaires pour être contre-balistes d'un slalom géant organisé au profit des benjamins et des minimes.

L'avant-veille du départ nos cadres prennent une leçon de ski de fond. Et dans la nuit de jeudi au vendredi, une spéciale du Rallye de Monte-Carlo s'arrête à Beuil.

Mais voilà le dernier jour : un slalom cadré d'abord, puis, intersections clôture ce stage. Le sergent PEREZ remporte le premier, la S.E.R. s'octroie la coupe offerte par le capitaine et ZITOUNI se foule la cheville.

Samedi, de bonne heure, nous reprenons le chemin du retour sous la neige, la pluie et le vent, comme à l'aller. Tout le monde est fatigué, comme à l'aller. Tout le monde est fatigué, comme à l'aller. Merci aux moniteurs pour leurs conseils et nous souhaitons que d'autres soldats puissent participer à ce stage.

CECI VOUS CONCERNE TOUS

Le discothèque du Foyer lance un appel à toutes les bonnes volontés. Pour l'instant, trop peu de gens participent à l'animation. Le responsable rappelle que vous pouvez amener vos disques personnels pour les écouter au sein du club.

Une magnifique chaîne stéréo est à votre disposition. Profitez-en ! Rappel des horaires : mardi et jeudi de 18 h. 30 à 20 heures. N'oubliez pas que des commandes sont toujours possibles.

Au total, se sont neuf communes qui ont pris l'aide des soldats du 9^e R.I. (3^e Compagnie renforcée d'une section de la 2^e Compagnie). Tardivement mais en masse, la neige est venue. La neige évoque sans doute, chez nous tous, de merveilleux souvenirs d'enfance ; elle était joyeuse et jeux ; Pourtant, c'est un fléau quand elle s'abat sur une région et sur les monts du Jura. Ainsi, le 7^{fevrier}, diverses communes du Vercors lanceraient-elles un S.O.S. Armée afin de les aider à se débarrasser de cette "ennuyeuse viscosse blanche" qu'est la neige.

La 3^e Compagnie, toujours fidèle au poste, se porte donc au secours des Jurassiens dans le cadre légal de l'aide aux populations civiles.

La section se

ORIGINES DU SAUT MILITAIRE

Le saut militaire fut à l'origine un signe de paix : deux guerriers s'abordant sans intentions hostiles levaient la main droite, paume ouverte, afin de montrer qu'ils n'y tenaient pas d'armes.

Puis, au Moyen Age, la Chevalerie introduit un élément de Courtoisie : avant de s'affronter en combat singulier, deux adversaires relevaient de la main droite la visière de leur heaume. Ils se montraient ainsi leur visage en signe d'Estime, l'échange des regards prenant une valeur qu'il ne devait jamais perdre.

Au XVII^e siècle, les soldats continuaient à saluer. Ils levraient vers le ciel le pouce, l'index et le majeur symbolisant la Trinité chrétienne. Cependant, les bicornes et les tricornes de l'époque dépassaient largement la tête, et les doigts s'arrêtent au bord de la coiffure. Le geste de ces soldats ressemblait donc déjà à notre salut, et sa signification était la même.

Saluer est en effet plus qu'une simple marque de politesse : c'est rappeler l'idéal de Fraternité et de Fidélité qui lie les militaires entre eux, quels que soient leurs grades, leurs fonctions ou leurs origines.

QUELQUES FAITS

Au mois de mars, les 12 et 19, tous les Français, de métropole et d'outre-mer, vont en effet voter pour élire des députés. Ce quartier libre "du mois voudrait tenir de répondre à une question, que beaucoup d'entre vous se posent certainement : Qu'est-ce qu'un député ? A quoi sert-il ? La France est une République ; c'est aussi une démocratie. Cela veut dire que la souveraineté appartient au peuple, par l'intermédiaire de représentants élus.

Un député est un représentant élu au suffrage universel direct (tous les citoyens votent pour l'élier sans passer par d'autres intermédiaires). Il représente une circonscription. C'est-à-dire une parcelle du territoire national où vivent des citoyens qui vont l'élier.

Il est élu pour 5 ans, le temps d'une législature et, en même temps, on élit un suppléant.

Le mode de scrutin est le scrutin majoritaire. Il faut pour qu'un candidat soit élu qu'il recueille la majorité des suffrages exprimés.

Si, au premier tour, aucun des candidats ne

L'IBRE

remplit cette condition, il y a ballottage et on procède à un second tour. L'élu sera alors celui qui obtient la majorité relative (schématiquement, celui qui arrive en tête). A titre indicatif, sachez qu'il existe un autre mode de scrutin, employé autrefois, le scrutin proportionnel. Maintenant qu'il est élu, que va donc faire ce député ?

Il va siéger à l'Assemblée Nationale qui, avec le Sénat, forme le Parlement de la République.

Il y a en France 491 députés. Au sein de l'Assemblée Nationale, ils élisent un président qui est : le troisième personnage de l'Etat après le Président de la République et le Président du Sénat.

Le député est un législateur. Il vote les lois, qui sont soit l'emanation des décisions gouvernementales, soit l'émancipation des députés eux-mêmes. Il peut donc créer une loi et en déposer le projet afin de la faire voter.

En outre, les députés votent le budget de la nation (ainsi, les crédits affectés à la Défense nationale dépendent en grande partie des députés).

Le député a donc un pouvoir de décision en tant que délégué des citoyens auprès de l'Etat.

Le travail du député est bien sûr celui qu'il fait au cours des sessions parlementaires (2 par an plus une possibilité de session extraordinaire), mais c'est aussi son action dans sa circonscription.

Dans sa circonscription, il est le maillon d'une chaîne qui existe entre le citoyen et l'Etat, le citoyen et l'Administration. Son rôle dans ce cas précis est loin d'être négligeable.

Voilà, schématiquement et brièvement résumé, le rôle et le travail d'un député. Bien sûr, vous le savez, ce député à le plus souvent une "couleur politique" déterminée et ses décisions dépendent aussi des "mots d'ordre" de son parti. Néanmoins, en élisant votre député, n'oubliez pas que c'est un porte-parole que vous choisissez. C'est certainement l'idée la plus forte à retenir.

Rappel. — Le vote par procuration vous permet de vous faire représenter le jour du scrutin si vous êtes retenu par le service de jour-là. Si vous n'avez pas profité de la venue de la gendarmerie au quartier pour remplir les formalités, sachez que vous pouvez aller directement à la gendarmerie afin de faire établir une procuration pour les votes des 12 et 19 mars.

LA REVUE DE L'INTENDANCE

Les 21 et 22 février, le Régiment a été inspecté par le Général HENRY. Pour le Commandement, le but d'une telle inspection, qui a lieu tous les deux ans, est de se rendre compte du niveau d'instruction atteint par le Régiment et de mieux connaître les moyens dont il dispose ainsi que son cadre de vie et de travail.

Cette revue avait d'autant plus d'importance que c'était la première fois que le Général Inspecteur visitait le 9-9 dans ses nouvelles structures et au Quartier Maréchal de Castellane. En effet, la dernière inspection avait eu lieu en février 1976, alors que le Régiment était au camp de Canjuers.

Arrivé le 21 février, à 17 heures, le Général Inspecteur, auquel la section de l'Adjudant SERVIGNAT a rendu les honneurs, s'est d'abord entretenu avec tous les personnes de cette section. Puis il visita les nouvelles installations d'instruction (Tir Rémy de la S.M.L., Stand Milan et salle d'identification des engins blindés). Ensuite un repas au mess Officiers regroupa autour de lui une vingtaine d'officiers et sous-officiers.

Enfin, une séance de tir de nuit lui fut présentée par la 4^e Compagnie à Vancia. Le Général s'est d'ailleurs "intitulé" de nombreuses fois dans les rangs pour converser avec les personnels du corps.

Après, il visita divers locaux régimentaires et notamment un bâtiment de compagnie, celui de la CCS et de la 1^e Compagnie. Il put ainsi se rendre compte de l'état de ces locaux et de leur modernisme. Il visita également le G.I... qui est moins modeste ! En fin de matinée la 1^e Compagnie présente un exercice de section à Sermenaz et la CEA mit sa SML en batterie.

Dans l'après-midi il assista à l'exercice de sous-groupement de la 2^e Compagnie, puis à un exercice de section, renforcée par un groupe Milan monté par la 3^e Compagnie. Il eut ainsi un aperçu complet de l'instruction qui est menée au 9-9. Le Général XHAARD, commandant la 1^e Di, s'est entretenu, en fin d'inspection, avec le Général HENRY.

Au cours d'un "pot" organisé au foyer et en présence de tous les officiers et sous-officiers du corps, le Général Inspecteur déclara que le Régiment était sans doute l'un des plus beaux de France, bien que

notre attention sur deux points :

Tout d'abord que le casernement était sans doute terminé.

Ensuite, l'absence de véritable terrain de manœuvre et d'exercice pour le Régiment était un gros handicap. Le terrain de Sermenaz est en effet trop petit et condamné à terme. Il déclara que cette importante question ferait l'objet d'une étude de la Région afin de trouver un terrain de remplacement.

Cette inspection a été pleine d'enseignements et bénéfique pour tous, grâce aux conseils donnés par le Général HENRY.

Elle a montré que si nous étions sur la bonne voie, il y avait encore beaucoup d'efforts à faire pour améliorer notre entraînement.



Le Capitaine CHAUMONT expliquant l'exercice au Général.

L'IBRE

Maintenant qu'il est élu, que va donc faire ce député ?

Il va siéger à l'Assemblée Nationale qui, avec le Sénat, forme le Parlement de la République.

Il y a en France 491 députés. Au sein de l'Assemblée Nationale, ils élisent un président qui est : le troisième personnage de l'Etat après le Président de la République et le Président du Sénat.

Le député est un législateur. Il vote les lois, qui sont soit l'emanation des décisions gouvernementales, soit l'émancipation des députés eux-mêmes. Il peut donc créer une loi et en déposer le projet afin de la faire voter.

En outre, les députés votent le budget de la nation (ainsi, les crédits affectés à la Défense nationale dépendent en grande partie des députés).

Le député a donc un pouvoir de décision en tant que délégué des citoyens auprès de l'Etat.

Le travail du député est bien sûr celui qu'il fait au cours des sessions parlementaires (2 par an plus une possibilité de session extraordinaire), mais c'est aussi son action dans sa circonscription.

Dans sa circonscription, il est le maillon d'une chaîne qui existe entre le citoyen et l'Etat, le citoyen et l'Administration. Son rôle dans ce cas précis est loin d'être négligeable.

Voilà, schématiquement et brièvement résumé, le rôle et le travail d'un député. Bien sûr, vous le savez, ce député à le plus souvent une "couleur politique" déterminée et ses décisions dépendent aussi des "mots d'ordre" de son parti. Néanmoins, en élisant votre député, n'oubliez pas que c'est un porte-parole que vous choisissez. C'est certainement l'idée la plus forte à retenir.

Rappel. — Le vote par procuration vous permet de vous faire représenter le jour du scrutin si vous êtes retenu par le service de jour-là. Si vous n'avez pas profité de la venue de la gendarmerie au quartier pour remplir les formalités, sachez que vous pouvez aller directement à la gendarmerie afin de faire établir une procuration pour les votes des 12 et 19 mars.

LA REVUE DE L'INTENDANCE

Le 9-9 prend l'habitude des revues officielles et ne les crain pas. Notre Régiment, récemment visité par l'Inspection du Matériel (le 25 novembre 1977), recevait en ce 15 février M. l'Intendant militaire LECLERC, chef du Service de l'Intendance technique régionale.

Cette revue est dite H.C.C.A. Ce terme barbare, aux initiales peu bavardes, correspond à l'Inspection de l'Habillement, du Camping, du Couchage et de l'Aménagement. Il s'agit, pour l'Intendant militaire, de vérifier l'existence et surtout l'état et l'entretien de tous ces matériels, indispensables à une unité.

La revue se passe tous les deux ans dans chaque corps de troupe.

Le 9-9, désormais installé dans un quartier fonctionnel, a prouvé qu'on pouvait lui faire confiance pour entretenir cet acquis. Ce bon point "recolté, grâce à l'effort de tous, permettra peut-être au Régiment de continuer à moderniser son infrastructure et ses matériels.

C'est sans doute ce que nous souhaitons tous afin que les futures générations de soldats trouvent au Quartier Maréchal de Castellane l'accueil que mérite la jeunesse d'aujourd'hui.

